

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER		X	
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD, Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI, Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Laurent LAVAISIERE, Directeur Général des services

Olivier VERDENAL, Directeur financier

Aurore FRAISSE, Chargée de mission budgétaire CIAS

Fabien DIDIER, Directeur des Ressources Humaines

Marjorie GALLIER, Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité

Sylvie BARIL, Responsable du Service de lutte contre l'isolement

Sophie BOUTGES, Directrice de l'EHPAD des Grillons

Géraldine MOLLARD, Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

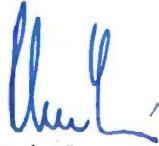
Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 04 décembre 2025.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 10 décembre 2025 a été transmis le 4 décembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025


Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNIC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2025

Exécutoire le : 11 DEC. 2025

Publiée/Notifiée le : 11 DEC. 2025

Visée le : 11 DEC. 2025

FINANCES

Affectation de la subvention d'équilibre du budget principal du CIAS vers les budgets annexes

Monsieur le Président indique que Grand Lac verse une subvention d'équilibre au budget principal du CIAS pour l'exercice 2025.

Il précise que cette subvention d'équilibre de 3 708 000 € a été votée par le Conseil Communautaire de Grand Lac le 25 mars 2025. Monsieur le Président rappelle que la subvention d'équilibre a vocation à compenser :

- Les résultats de fonctionnement du budget principal, du SAAD et de la Résidence Autonomie l'Orée du Bois ainsi que les sections hébergement de l'EHPAD Les Fontanettes et de l'EHPAD les Grillons,
- Les mesures RH volontairement mise en place par Grand Lac au titre de l'année 2024 pour les sections soins et dépendance des EPRD du SSIAD, de l'EHPAD Les Fontanettes et de l'EHPAD Les Grillons
- Les actions intégrées au PPI de Grand Lac.

Monsieur le Président indique que le budget principal reverse une partie de cette subvention d'équilibre aux budgets annexes.

Compte tenu des éléments suivants :

- Des résultats 2024 et de l'application d'une retenue sur les subventions trop versées au CIAS par Grand Lac de 220 012,88 €,
- Des résultats anticipés pour chaque budget pour l'exercice 2025 et des besoins de subventions d'équilibre en découlant pour le budget principal, le budget du Service d'Aide à Domicile, l'EPRD de la Résidence Autonomie l'Orée du Bois, les sections hébergement des EPRD de l'EHPAD Les Fontanettes et de l'EHPAD Les Grillons,
- De l'affectation des compensations exceptionnelles des mesures RH pour les sections soins et dépendance des EPRD du SSIAD, de l'EHPAD Les Fontanettes et de l'EHPAD Les Grillons,
- De la réalisation des actions visées au PPI.

Monsieur le Président propose que les montants suivants soient affectés aux budgets annexes :

Budget	Subvention d'équilibre 2025
Service d'Aide à Domicile (43500)	767 900.00
Service de Soins Infirmiers à Domicile (50400)	110 959.00
EHPAD Les Fontanettes (50300)	218 063.00
EHPAD Les Grillons (50200)	887 078,00
Résidence Autonomie l'Orée du Bois (50500)	452 700.00 2 436
Total	700.00

Les dépenses sont inscrites au budget principal du CIAS au chapitre 65.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



Acte à classer

DELIB222

1

2

3

4

En préparation

En attente retour
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-11T10-00-47.01 (MI266051130)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251210-DELIB222-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation de la subvention d'équilibre du budget principal du CIAS vers les budgets annexes -

Date de décision : 10/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [7 DELIB Affectation de la subvention d'équilibre.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2025-12-10 Page de garde](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
Conseil
d'administration.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/12/25 à 10:00

Date 11/12/25 à 10:00

Date 11/12/25 à 10:07

Par BORRELY DUBINI ID MurielPar BORRELY DUBINI ID Muriel